



MUNICIPALITE DE SALVAN  
BUREAU DES ETRANGERS

**UNE DEMANDE DE VISA DOIT ÊTRE FAITE AUPRÈS DE L'AMBASSADE OU DU CONSULAT SUISSE À L'ÉTRANGER.**

#### LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

##### 1<sup>ÈRE</sup> DEMANDE PERMIS L

---

- DEMANDE D'AUTORISATION DE SÉJOUR PAYS TIERS
- QUESTIONNAIRE L (À DEMANDER AU GUICHET DU SERVICE DES HABITANTS)
- DÉCLARATION D'ARRIVÉE
- 1 PHOTO
- COPIE DU PASSEPORT VALABLE MUNI DU VISA AINSI QUE DU TIMBRE MENTIONNANT LA DATE D'ENTRÉE EN SUISSE
- COPIE DU CONTRAT DE BAIL ET/OU ATTESTATION DE LOGEMENT DU TITULAIRE DU BAIL
- LA SOMME DE : CHF 122.--/ADULTE  
CHF 87.--/ENFANT MINEUR

+

SI TRAVAIL (CONTRAT DE 1 AN OU -)

- COPIE DU CONTRAT DE TRAVAIL

SI ÉTUDIANT

- ATTESTATION D'INSCRIPTION À L'ÉCOLE
- PREUVE DES MOYENS FINANCIERS PERSONNELS SUFFISANTS (RELEVÉ BANCAIRE, ATTESTATION DE BOURSE D'ÉTUDE, ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE AVEC FICHES DE SALAIRE ET EXTRAIT DE L'OFFICE DES POURSUITES DU GARANT)

**AUCUNE DEMANDE NE SERA PRISE EN COMPTE SI LE DOSSIER N'EST PAS COMPLET**